

ASSEMBLEE NATIONALE

DIRECTION DE LA COOPERATION
PARLEMENTAIRE

BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice



Assemblée nationale du Burkina Faso

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU PARLEMENT DE LA CEDEAO MAI-JUIN 2021

Présenté par les députés :

K. Reine Bertille SAKANDE : Chef de délégation

K. Modibeauh OUATTARA

Nimayé NABIE

Dissan Boureima GNOUMOU

Salifou SAWADOGO

Tibo Jean Paul TAPSOBA

I- INTRODUCTION

**Monsieur le Président,
Honorables députés,
Mesdames et messieurs,**

C'est un privilège pour moi de me présenter devant cette auguste Assemblée pour vous livrer la synthèse du rapport du Burkina Faso au nom de la délégation burkinabè conformément au canevas préétabli.

Cher collègues, permettez moi de vous transmettre les chaleureuses salutations de **Son Excellence, Monsieur Alassane Bala SAKANDE, Président de l'Assemblée nationale.**

II- SITUATION POLITIQUE

Le Burkina Faso a prouvé au cours de l'année écoulée, son attachement indéfectible à la démocratie et à l'état de droit en organisant et en réussissant les élections législatives et présidentielles du 22 novembre 2020, à l'issue desquelles le **Président Roch Marc Christian KABORE** a été brillamment réélu à la magistrature Suprême.

De même, les députés ont porté leurs choix sur **Alassane Bala SAKANDE** pour présider aux destinées de cette institution durant les cinq prochaines années.

Les conditions libres, paisibles et transparentes dans lesquelles se sont tenues ces élections ont été saluées par l'ensemble des acteurs, ce qui témoigne une fois de plus, la maturité politique de notre pays.

Le gouvernement compte parachever le processus électoral en veillant à organiser dans les conditions optimales des élections municipales et le referendum constitutionnel.

Cependant le nouveau paysage politique résultant des élections du 22 novembre 2020 et l'importance des réformes initiés pour consolider la décentralisation et la démocratie locale ont justifié le report du scrutin de mai 2021 au mois de mai 2022.

III- SITUATION SECURITAIRE

La situation sécuritaire au Burkina Faso reste toujours très volatile bien que l'on observe une accalmie depuis le début du second semestre de l'année 2020. Les attaques et affrontements armés répétés dans certaines régions du Burkina Faso ont conduit de nombreuses personnes (1 147 699 au 31 mars 2021), à fuir leur localité. L'année 2020 a été marquée par une augmentation drastique des déplacements au sein du pays. En effet, entre le mois de décembre 2019 et le mois de décembre 2020, le nombre de déplacés a augmenté de 92%. Les régions les plus touchées sont surtout le Sahel et le Centre-Nord, puis les régions de l'Est et du Nord, bien que toutes les régions soient touchées par les déplacements de populations.

La consolidation de la paix et de la sécurité des personnes constitue l'une des préoccupations majeures du gouvernement. Dans le souci de poursuivre la construction et la préservation de la sécurité et de la paix durablement éprouvée par le terrorisme, les actions majeures menées par le gouvernement portent essentiellement sur :

- la consolidation des acquis engrangés grâce à l'opérationnalisation de la loi de programmation militaire 2018-2022 ;
- l'amélioration de la contribution des volontaires pour la défense de la patrie à travers un meilleur encadrement ;
- la poursuite de la coopération sous régionale et internationale dans le cadre du G5 sahel ;
- la restauration du climat de confiance entre les forces de l'ordre et de la sécurité et la population civile par l'intensification d'actions civilo-militaires pour renforcer les liens armée-nation ;
- le renforcement des capacités d'intervention des forces de sécurité intérieure en vue de contrer le développement de la criminalité transfrontalière, du grand banditisme dans nos villes et campagnes.

IV- SITUATION DES DROITS HUMAINS

Le Burkina Faso a adopté le 24 mars 2016 la loi N°001 du 24 portant création d'une Commission nationale des droits humains. Elle a pour objectifs de:

- assurer la vulgarisation des instruments et des documents relatifs aux droits humains ;
- effectuer des campagnes d'information et de sensibilisation de l'opinion publique sur les droits humains ;

- participer à l'élaboration des politiques et à la mise en œuvre des programmes concernant l'éducation aux droits humains dans les différents ordres d'enseignement ;
- sensibiliser les acteurs publics sur le respect des droits humains ;
- renforcer les capacités techniques des acteurs intervenant dans le domaine des droits humains.

Dans le cadre de la protection et de la défense des droits humains, la Commission :

- reçoit des plaintes individuelles ou collectives sur toutes allégations de violation des droits humains et de diligenter des enquêtes sur les cas de violation des droits humains ;
- oriente les plaignants et les victimes ; -d'offrir l'assistance juridique à ceux qui la demandent ;
- procède, si possible, à la conciliation entre les parties en cas de violation des droits humains ;
- contribue au respect des droits humains dans les lieux de privation de liberté à travers des visites régulières, notifiées ou inopinées et de formuler des recommandations à l'endroit des autorités compétentes

Il est à noter des cas de violations des droits humains, constatés du fait de l'activisme des groupes armés non identifiés notamment des cas d'assassinats, de restriction de liberté, d'enlèvements, d'arrestation, de vols et pillages surtout dans le Sahel, le Nord, le centre-nord et l'Est du Burkina Faso.

a) La protection des droits de l'enfant

La ratification de la [Convention relative aux Droits de l'Enfant](#) et la [Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant](#) par l'Etat Burkinabè prouve par cette adhésion son plein engagement et sa volonté à œuvrer pour la promotion et le respect des droits de l'enfant.

La question de protection de l'enfance est un sujet préoccupant. De nombreux enfants sont souvent impliqués dans les activités d'orpaillage et dans les travaux domestiques. Cette situation les expose à la maltraitance, aux abus de tous genres et aux maladies.

Selon l'UNICEF, dans le cadre du Programme de coopération 2011-2017, le gouvernement du Burkina Faso a enregistré des progrès remarquables dans le domaine de la protection de l'enfant, notamment en ce qui concerne l'enregistrement des naissances, la lutte contre les pires formes de travail des enfants et les mutilations génitales féminines.

Néanmoins, des goulots d'étranglement préoccupants se rapportant au cadre légal, à la faible allocation budgétaire du secteur, à la persistance de normes sociales néfastes, à l'offre de services encore insuffisante, au faible niveau d'habilitation des titulaires de droits, continuent à limiter les rendements du système.

S'agissant du droit à l'eau, la situation géographique du pays n'est pas favorable à un assainissement complet et abondant en eau potable. Dans les milieux ruraux surtout, de nombreux enfants n'ont pas accès à l'eau potable.

b) la situation des réfugiés

Le conflit armé au Nord-Mali en 2013 a engendré un afflux massif de réfugiés vers le Burkina Faso. En mars 2020, les menaces et attaques terroristes ont contraint les réfugiés à abandonner le camp de Goudoubo qui comptaient plus de 9000 personnes pour s'auto-relocaliser à Dori, Gorom-Gorom et Djibo.

Face à l'insécurité, le gouvernement et le Haut-Commissariat des Nations unies (HCR) pour les réfugiés ont décidé de relocaliser tous les réfugiés maliens sur le site unique de Goudoubo pour une meilleure prise en charge. 6 570 réfugiés maliens sont déjà réinstallés sur ce site. L'opération se poursuivra avec les réfugiés restés à Djibo et ceux qui ne résident pas dans les camps.

Toutes ces relocalisations ont été possibles, grâce aux opérations de sécurisation du camp et ses environs menés par les autorités centrales et locales ainsi que de la prise en compte de diverses mesures sécuritaires. Abris,

eau potable, école, centre de santé, les services sociaux de base sont mis en place avec une présence permanente d'un important dispositif de sécurité.

Situation des réfugiés à la date du 31 mars 2021									
Réfugiés vivant au camp	9 269	Ménages au camp	1 909	Enfants (Moins de 18 ans)	58%	Moyenne de taille familiale	5	Individus ayant reçu du Cash pour vivre	5 387
Réfugiés vivant dans la Région du Sahel	19 73 8	Individus vivant avec handicap	157	Enfants séparés	198	Nombre d'abris attribués	1780	Ménages ayant reçu de petits ruminants	40

Sources: ministère de l'action humanitaire

V- SITUATION SANITAIRE

Avec la crise sécuritaire, le droit à la santé est mis à rude épreuve dans certaines régions.

On y constate le non-fonctionnement de certains CSPS dans les localités sous contrôle des Groupes Armés Non identifiés et même pour les formations sanitaires encore fonctionnelles dans les zones à risque.

Le système de santé est fortement impacté par la situation sécuritaire au Burkina Faso. Des attaques perpétrées touche le système de santé, (intimidations, enlèvement des agents de santé, vols de médicaments etc.).

Selon le rapport reçu du Ministère de la santé, 95 formations sanitaires étaient fermées soit 8,5% des formations sanitaires de six régions affectées par l'insécurité, et 199 autres formations sanitaires fonctionnant partiellement privant plus de 1 171 907 million des personnes d'accès aux soins suite à ce dysfonctionnement.

Le Burkina Faso connaît également depuis le 9 mars 2020 une épidémie, de COVID-19. D'autres maladies endémo-épidémiques telles que le paludisme, la dengue, la rougeole, la méningite, rappellent que la surveillance doit être renforcée à tous les niveaux du système de santé.

Afin de lutter contre la pandémie, le gouvernement du Burkina Faso a mis en place quatre types de mesure:

- les mesures de protection et de prévention de la propagation du virus;
- la réalisation d'une étude d'analyse macroéconomique de l'impact de la covid-19;
- les mesures de mitigation;
- la formulation d'un plan de riposte.

Par conséquent, certaines mesures mises en place ont impacté la vie économique, sociale et politique du pays, notamment l'interdiction de tout regroupement de plus de 50 personnes, l'instauration d'un couvre-feu de 19h à 5h du matin, la fermeture de certains marchés, des frontières aériennes, terrestres et ferroviaires, des lieux de culte, l'isolement de certaines villes etc.

Il faut relever que depuis la pandémie, le Burkina Faso a enregistré 13 416 cas, dont 166 décès.

Suite à une regression des cas d'infections confirmées ((1 cas au 24 mai) par les services techniques du Ministère de la santé, le Gouvernement a progressivement levé certaines restrictions et révisé certaines mesures afin de réduire leurs impacts sur les populations (reprise progressive du travail au bureau, ouverture des marchés et des lieux de culte religieux), en instaurant cependant une forte sensibilisation sur la distanciation et le port obligatoire du masque.

VI- ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES TEXTES DE LA CEDEAO

- **Protocole sur le prélèvement communautaire (PC)**
- **Recettes du prélèvement communautaire**

Etat des liquidations-recouvrements-reversements du PC (Janvier - Décembre 2020)

Période	Liquidations(1)	Recouvrements(2)	Reversements (3)	Ecart	
				(1)-(2)	(2)-(3)
Janvier	193 740 169	051 866 806	051 866 806	- 126 636 858	0
Février	228 837 384	871 811 037	871 811 037	26 346 357	0
Mars	263 781 902	756 819 507	756 819 507	- 37 605 493	0
Avril	772 722 234	052 745 182	052 745 182	- 22 947 280	0
Mai	522 742 871	716 706 312	716 706 312	36 558 806	0
Juin	475 778 226	347 784 827	347 784 827	- 6 600 872	0
Juillet	115 694 993	228 741 125	228 741 125	- 46 132 113	0
Aout	699 670 604	371 647 349	371 647 349	23 255 328	0
Septembre	877 722 361	532 749 102	532 749 102	- 26 740 655	0
Octobre	049 704 083	666 709 909	666 709 909	- 5 826 617	0
Novembre	300 737 804	074 690 033	074 690 033	47 771 226	0
Décembre	068 933 586	190 900 172	190 900 172	33 413 878	0
Total	561 9 066 221	854 9 171 365	854 9 171 365	- 105 144 293	0

Arrêté le présent état à la somme de neuf milliards cent soixante-onze millions trois cent soixante-cinq mille huit cent cinquante-quatre (9 066 221 561)

Etat des liquidations-recouvrements-reversements du PC (Janvier – mars 2021)

Période	Liquidations(1)	Recouvrements(2)	Reversements (3)	Ecart	
				(1)-(2)	(2)-(3)
Janvier	501	650 656 347	347	- 97 182 846	0
Février	378	727 545 824	824	67 976 554	0
Mars	551	886 099 164	164	- 29 412 613	0
Total	430	2 264 301 335	335	- 58 618 905	0

Arrêté le présent état à la somme de : deux milliards deux cent soixante-quatre millions trois cent un mille trois cent trente-cinq (2 205 682 430)

a) Paiement des produits du prélèvement communautaire

Le Burkina Faso n'a pas d'arriérés de paiement du prélèvement communautaire, il y a seulement un décalage entre les Recouvrements et les reversements au compte BCEAO de la CEDEAO. Les mesures sont prises pour éviter le cumul des reversements du PC au compte de la CEDEAO.

b) Protocole sur la libre circulation des personnes et des biens

La ratification du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement par les Etats membres de la CEDEAO témoigne de leur volonté politique à faire de l'intégration régionale une réalité.

Mais, à l'instar des autres pays de l'espace CEDEAO, la libre circulation des personnes et des biens n'est pas encore une réalité au Burkina Faso.. Cela est surtout dû à une méconnaissance de la population des textes en vigueur en la matière.

VII- L'acte additionnel relatif à l'Égalité des droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO

a) Femmes dans les parlements

A l'instar des autres pays de l'espace CEDEAO, le taux de participation et de représentation des femmes au Burkina Faso est faible au sein des sphères décisionnelles. Selon les statistiques de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), les femmes représentent au Burkina plus de 52% de la population mais seules 15% occupent des postes au sein des sphères décisionnelles.

Le taux de représentativité des femmes relativement faible dans les arènes politiques peut être justifié par plusieurs raisons. Les femmes qui se présentent aux élections se heurtent à de nombreux problèmes, dont la discrimination ou les croyances culturelles qui limitent le rôle des femmes dans la société et la difficulté à concilier la vie privée, familiale et politique, à recueillir le soutien des partis politiques et à financer des campagnes.

Pour garantir l'égalité de chance entre les femmes et les hommes, des initiatives ont été prises par l'Etat burkinabè afin d'y apporter des remèdes.

Ainsi, l'Assemblée nationale a adopté la loi n°010-2009/AN du 16 avril 2009 portant fixation de quotas de 30% de l'un ou l'autre sexe aux élections législatives et aux élections municipale pour lutter contre les inégalités à l'égard des femmes et à promouvoir leur pleine participation à la vie politique.

Malgré l'application de la loi sur le quota genre, les résultats des élections législatives et municipales sont relativement faibles.

Aux législatives de 2015 sur les 127 sièges, 11 femmes ont été élues, soit 8,66% et à l'issue des élections municipales de 2016, sur un total de 18 602 conseillers municipaux élus, 2 359 étaient des femmes, soit 12,68% des élus.

Une analyse approfondie de la loi sur le quota genre a révélé certaines insuffisances liées entre autres au positionnement des femmes par les partis politique ce qui a conduit à l'adoption d'une nouvelle loi portant fixation de quota et modalités de positionnement des candidates ou des candidats aux élections législatives et municipales au Burkina Faso en janvier 2020.

En dépit des dispositifs d'ordre légal et règlementaire, les dernières élections législatives du 22 novembre 2020 ont enregistré une baisse de la représentation des

Total national	Nombre d'enfant de 6 ans			nouveaux inscrits			taux BRUT d'admission %		
	337	321	658	324	300	625	96,30%	93,50%	94,90%
	131	733	864	799	790	589			
	Nombre d'enfant de 6 ans -11 ans			enfants de 6-11 ans scolarisés			taux brut de scolarisation %		
	1 913	1 826	3 740	1 641	1 599	3 240	85,80%	87,50%	86,60%
	516	782	298	216	131	347			
	Nombre d'enfant de 6 ans -11 ans			Enfants de 6-11 ans scolarisés			taux net de scolarisation %		
	1 913	1 826	3 740	1 332	1 282	2 615	69,70%	70,20%	69,90%
516	782	782	875	898	773				
Enfant de 11 ans				nouveaux inscrits au CM2		taux d'achèvement			
300	287	588	168	186	354	56,00%	64,90%	60,30%	
899	396	295	427	496	923				

c) Ecart observés au niveau secondaire

indicateurs	2015-2016			2016-2017			2017-2018			2018-2019			2019-2020		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
TAUX BRUT D'ADMISSION															
sixième	43,4 0%	45,7 0%	44,6 0%	40,7 0%	43,0 0%	41,8 0%	47,1 0%	52,9 0%	49,9 0%	43,5 0%	48,1 0%	45,7 0%	38,6 0%	42,1 0%	40,3 0%
secondaire	20,0 0%	13,9 0%	17,0 0%	17,8 0%	12,5 0%	15,2 0%	18,9 0%	14,2 0%	16,6 0%	26,8 0%	23,2 0%	25,0 0%	17,8 0%	15,4 0%	16,7 0%
TAUX BRUT DE SCOLARISATION															
post primaire	46,0 0%	47,2 0%	46,6 0%	47,7 0%	50,5 0%	49,0 0%	49,6 0%	54,6 0%	52,0 0%	47,1 0%	54,1 0%	50,5 0%	45,3 0%	53,6 0%	49,3 0%
secondaire	18,2 0%	11,8 0%	15,0 0%	19,4 0%	13,1 0%	16,2 0%	20,6 0%	14,5 0%	17,6 0%	24,2 0%	19,0 0%	21,6 0%	24,0 0%	19,8 0%	21,9 0%
ensemble	35,3 0%	33,1 0%	34,2 0%	36,7 0%	35,6 0%	36,2 0%	44,6 0%	45,2 0%	44,9 0%	38,1 0%	40,0 0%	39,0 0%	36,9 0%	39,3 0%	38,3 0%
TAUX DE SCOLARISATION NET															
post primaire	25,2 0%	26,3 0%	25,8 0%	24,4 0%	26,0 0%	25,2 0%	26,2 0%	29,0 0%	27,6 0%	24,9 0%	28,4 0%	26,6 0%	23,6 0%	27,5 0%	25,5 0%
secondaire	5,70 %	4,10 %	4,90 %	5,70 %	4,30 %	5,00 %	6,10 %	4,70 %	5,40 %	7,10 %	6,10 %	6,60 %	6,40 %	5,70 %	6,10 %
ensem	27,1	26,6	26,9	27,5	27,8	27,6	28,6	30,0	29,3	27,5	30,0	28,7	26	29,3	27,6

ble	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
TAUX D'ACHEMINEMENT															
sixième	29,8 0%	28,6 0%	29,2 0%	35,4 0%	35,3 0%	35,4 0%	39,2 0%	42,1 0%	40,6 0%	36,3 0%	41,7 0%	39,0 0%	35,5 0%	42,6 0%	39,0 0%
secondaire	12,1 0%	7,60 %	9,80 %	13,6 0%	8,80 %	11,2 0%	17,7 0%	11,9 0%	14,8 0%	17,8 0%	12,9 0%	15,4 0%	19,8 0%	15,1 0%	17,5 0%

d) Ecart observés au niveau supérieur

Taux brut de scolarisation 2018-2019								Evolution			
								2017-2018		2009-2010	
Universités publiques			Ecoles supérieures			% moins de 25 ans	% étudiants non nationaux	effectif	%	Effectif	%
Effectif	filles	garçons	Effectif	Filles	Garçons						
132 569	35,30 %	64,70 %	27 865	21,00 %	79,00%	63,50 %	2,30%	14 844	12,60 %	81 403	159,10 %

d) Mariage précoce

L'âge légal pour se marier est de 17 ans pour les filles et 20 ans pour les garçons au Burkina. Pourtant, le mariage forcé est toujours omniprésent, en particulier dans les zones rurales. Selon l'UNICEF, plus de 52 % des femmes sont mariées avant l'âge de 18 ans et 10 % avant l'âge de 15 ans.

Les causes profondes du mariage d'enfants sont dues à la persistance des normes et valeurs sociales contraires aux droits de la fille, la pauvreté des ménages, l'existence d'un vide juridique en ce qui concerne le mariage coutumier et religieux et la faiblesse de l'engagement des décideurs pour le financement des politiques structurelles de protection et de promotion des droits.

Dans le cadre de la lutte contre les mariages forcés, les actions entreprises par le gouvernement portent essentiellement sur :

- la ratification de la Charte Africaine et la Convention des Droits de l'homme;
- l'adoption du Code des Personnes et de la Famille ;
- l'adoption de la loi N°040-2019/AN portant code de procédure pénale ;

- l'adoption de la loi n° 061-2015/CNT portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes ;
- la stratégie nationale de prévention et d'élimination du mariage d'enfants (2016-2025)

Malgré la mise en place d'un cadre juridique et la prise de certaines mesures par le gouvernement en la matière, le phénomène persiste.

**Monsieur le Président,
Chers collègues,**

Conformément au canevas, Voici succinctement, les informations et données principales qui illustrent la situation globale au Burkina Faso.

*******Je vous remercie *******